

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141106-2014_B427-DE
Date de télétransmission : 13/11/2014
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B427

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires occupants OPAH d'Aix-en-Provence

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_08

BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants OPAH d'Aix-en-Provence.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de 14 805 € de la CPA en faveur des propriétaires occupants dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la ville d'Aix-en-Provence.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat la Communauté du Pays d'Aix soutient l'amélioration de l'habitat privé et s'associe aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'Anah et qui portent pour 2014 sur la réhabilitation de 145 logements par an dont :

- 42 logements propriétaires bailleurs
- 103 logements propriétaires occupants

- 35 logements en sortie d'insalubrité
- 14 logements très dégradés
- 8 logements dégradés
- 32 logements énergie
- 60 logements autonomie

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Agence nationale de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location et fixées dans un programme d'actions.

Par délibération n°2007-A126 du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH s'est tenue le 18 septembre 2014 et a instruit les cinq dossiers suivants :

N° DOSSIER ANAH	DEMANDEUR NOM PRENOM	ADRESSE DEMANDEUR	NATURE TRAVAUX	NATURE TRAVAUX ENERGETIQUE	MONTANT REEL DES TRAVAUX	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	ENGAGEMENT ANAH	PART CPA	ENGAGEMENT CPA	ASE ANAH	PART REGION	SUBVENTION REGION	ECO PRIME REGION	ENGAGEMENT VILLE	ENGAGEMENT TOTAL	% REEL DE SUBVENTION
13013039	Mme BEN MOURA Lara	25 rue Fernand Dol 13100 - Aix en Provence	Réhabilitation d'un logement très dégradé et amélioration de la performance énergétique d'un logement : menuiseries isolation therm. des murs, PAC gainable, VMC hygro B	Amélioration de la performance énergétique d'un logement : menuiseries isolation therm. des murs, PAC gainable, VMC hygro B	61 684 €	50 000 €	25 000 €	10%	5 000 €	3 000 €	10%	5 000 €	2 000 €	10 500 €	52 500 €	85,11%
13013126	Mme BOULETEUX Patrice	13 rue Auréone Vieille - 13100 Aix en provence	Tx d'amélioration de la performance énergétique du logt : isolation toiture + menuiseries	Amélioration de la performance énergétique du logt : isolation toiture + menuiseries	35 922 €	10 332 €	5 166 €	10%	1 033 €	3 000 €	10%	1 228 €	0 €	2 956 €	13 383 €	37,26%
13012994	Mme COSNAY Chantal	21 rue Emeric David - 13100 Aix en provence	Tx d'amélioration de la performance énergétique du logt : isolation + menuiseries	Amélioration de la performance énergétique du logt : isolation + menuiseries	24 594 €	21 951 €	7 683 €	10%	2 195 €	3 000 €	10%	2 000 €	0 €	4 500 €	19 378 €	78,79%
13013304	Mme RENOARD-MORELLI Pierrette	6 avenue du Maréchal Liautey 13100 - AIX-EN-PROVENCE	Réhabilitation d'un logement dégradé et amélioration de la performance énergétique d'un logement	amélioration de la performance énergétique d'un logement : isolation des murs et menuiseries	44 446 €	20 249 €	7 087 €	10%	2 025 €	3 000 €	10%	2 000 €	0 €	4 500 €	18 612 €	41,88%
13013305	Mme TELLINGS Juliet	3210 route d'Éoures La Gratiane 13400 - AUBAGNE	Réhabilitation d'un logement très dégradé et amélioration de la performance énergétique d'un logement : isolation des murs et combles + et menuiseries	amélioration de la performance énergétique d'un logement : isolation des murs et combles + et menuiseries	50 069 €	45 518 €	22 759 €	10%	4 552 €	3 000 €	10%	4 479 €	0 €	9 457 €	44 247 €	88,37%
					216 714 €	148 050 €	67 695 €		14 805 €	15 000 €		14 707 €	2 000 €	31 913 €	148 120 €	

Les aides seront attribuées aux propriétaires occupants au vu des attestations de versement de la participation de l'Anah et de la ville d'Aix-en-Provence.

Le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 14 805 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2007_A126 du Conseil communautaire du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'Anah ;

VU la délibération n°2013_B048 du Bureau communautaire du 14 février 2013 relative à la participation de la CPA à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat n°6 « vivre ensemble le centre-ville » (2013-2015) ville d'Aix-en-Provence ;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 23 octobre 2014;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 14 805 € aux propriétaires occupants concernés mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires occupants OPAH d'Aix-en-Provence

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV. 2014